

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 221/2019
Date: 6 mars 2019
Direction: Direction de l'instruction publique
N° d'affaire: 852039
Classification: Non classifié

Fonds d'encouragement des activités culturelles. Comptes annuels 2018 – approbation

1 Objet

La clôture des comptes du Fonds d'encouragement des activités culturelles au 31 décembre 2018 présente un solde de 19 104 401.73 francs. Compte tenu des subventions promises d'un total de 8 228 195.45 francs n'ayant pas encore été versées, le solde net s'élève à 10 876 206.28 francs.

Dans son rapport de révision du 15 janvier 2019, le Contrôle des finances du canton de Berne confirme l'exactitude des données du compte 2018 et propose leur approbation.

2 Bases légales

- Article 34 de la loi du 12 juin 2012 sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC ; RSB 423.11)
- Article 17 de l'ordonnance du 13 novembre 2013 sur l'encouragement des activités culturelles (OEAC ; RSB 423.411.1)
- Articles 33, 39 et 45 de la loi du 4 mai 1993 sur les loteries (LLot ; RSB 935.52)
- Articles 29a et 32 de l'ordonnance du 20 octobre 2004 sur les loteries (OL ; RSB 935.520)

3 Proposition

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'adopter le présent projet d'arrêté et d'approuver les comptes annuels 2018 du Fonds d'encouragement des activités culturelles.



Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier:

Auer



Destinataires

- Grand Conseil
- Direction de l'instruction publique
- Direction de la police et des affaires militaires
- Commission des finances